



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2019-029

PUBLIÉ LE 6 MARS 2019

# Sommaire

## **DDFIP 79**

79-2019-02-25-003 - Arrêté d' ouverture au public CDFIP Melle (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2019-02-25-003

Arrêté d' ouverture au public CDFIP Melle

*Arrêté ouverture au public CDFIP Melle DDFIP79*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET  
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS  
44 rue Alsace Lorraine  
BP 19149  
79061 NIORT Cedex 9

---

Affaire suivie par Evelyne MIMEAU  
evelyne.mimeau@dgfip.finances.gouv.fr  
05.49.06.36.39

---

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services  
de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services du Centre des Finances publiques de Melle, situés 2 place de Strasbourg à Melle, sont ouverts au public, à compter du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019, selon les jours et horaires suivants :  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Niort, le 25 Février 2019  
Par délégation du Préfet,  
L'Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice départementale des Finances publiques,

Véronique GABELLE